

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1087
5 février 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 5 février 2008, à 10 h 10

Président: M. Samir LABIDI (Tunisie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1087^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre distingué invité, M. Des Browne, Ministre de la défense du Royaume-Uni. M. Des Browne est connu pour sa longue expérience politique au sein du Parlement et du Gouvernement britanniques. Il a ainsi occupé plusieurs postes ministériels importants. Sa présence parmi nous aujourd'hui est un témoignage fort de l'importance qu'accordent notre distingué invité et le Gouvernement britannique aux travaux de la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter M. Des Browne à prendre la parole.

M. BROWNE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais): Je sais qu'il est rare qu'un Ministre de la défense s'exprime devant la Conférence du désarmement, et c'est précisément la raison pour laquelle j'ai souhaité venir ici aujourd'hui. Je tiens en effet le fait que le Ministre britannique de la défense prenne la parole devant cette instance pour une manifestation éloquente de l'importance prioritaire que nous attachons à nos engagements dans le domaine du désarmement.

Car ce sont bien des engagements, et non de simples obligations théoriques. Ce sont des priorités sur lesquelles nous avons fait de réels progrès depuis notre arrivée au pouvoir, en 1997. Le Royaume-Uni a la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous souhaitons, en partenariat avec tous ceux qui partagent la même ambition, poursuivre notre progression vers la réalisation de cette vision dans les années à venir.

Au cours des quinze dernières années écoulées, nous avons vu certains pays renforcer leurs arsenaux nucléaires, parfois en cherchant à mettre au point clandestinement de tels armes sous le couvert de programmes civils, parfois en réalisant des explosions nucléaires expérimentales au mépris de la condamnation internationale.

La prolifération des matières, de la technologie, du savoir-faire et des armes nucléaires menace gravement la sécurité internationale. Il reste encore des milliers d'ogives nucléaires à travers le monde. Nous devons agir maintenant pour assurer la protection de ces matières nucléaires.

Nous avons tous le désir de rendre notre monde beaucoup plus sûr. L'architecture de la sécurité internationale, faite de traités et d'initiatives, est là pour nous aider à atteindre cet objectif. La communauté internationale s'attache avec énergie à renforcer cette architecture. Celle-ci n'a pas totalement enrayé la prolifération, et elle n'est pas encore suffisamment solide pour permettre à une puissance nucléaire déclarée de procéder immédiatement et unilatéralement à un désarmement nucléaire.

Nous devons faire plus.

Toutefois, les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive ne sont pas notre seule préoccupation. Nous devons aussi maintenir notre attention sur les armes classiques.

Le mois dernier, le Premier Ministre Gordon Brown a exposé les principaux défis que la communauté internationale devait relever. Il a mis en lumière certaines des méthodes que

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

les institutions internationales devaient réformer pour nous permettre de relever collectivement ces défis. Il nous a rappelé que les armes classiques tuaient une personne par minute. M. Kofi Annan a employé la formule célèbre d'«armes de destruction massive à action lente». Ces armes produisent un effet considérable, tant par les pertes en vies humaines que par la désorganisation des communautés ou l'impact sur l'environnement, sur la prospérité économique et sur le développement. J'ai été témoin de leurs effets dévastateurs sur la vie des populations en Afrique centrale, en Colombie, en Irlande du Nord et ailleurs.

C'est pourquoi je suis fier d'apporter mon appui à des efforts tels que le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et l'initiative du Royaume-Uni pour un traité sur le commerce des armes. Ces efforts tendent à faciliter la mise en place d'un régime mondial de limitation qui réponde aux exigences du XXI^e siècle tout en donnant un sens et une cohésion aux mesures existantes. En outre, Gordon Brown et moi-même avons clairement fait savoir que notre objectif était de parvenir à un instrument international interdisant les munitions en grappe qui provoquent des dégâts inacceptables parmi les populations civiles. C'est pour cette raison précise que j'ai, l'année dernière, mis hors service deux types de munitions en grappe et, la semaine dernière encore, mes collaborateurs et moi-même avons rencontré les ONG et les responsables politiques préoccupés par les effets de ces munitions pour parler à la fois du processus d'Oslo et de la Convention sur certaines armes classiques.

La limitation et la réduction de la prolifération des armes classiques sont importantes, mais je suis venu ici pour parler plus précisément du désarmement nucléaire.

Comme il ressort clairement du préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États parties doivent s'employer à «promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et leurs vecteurs...».

Il ne s'agit pas d'une échappatoire pour les cinq puissances nucléaires reconnues. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance du fait que tous les signataires du Traité sur la non-prolifération ont déjà accepté de s'efforcer de prendre des mesures propres à garantir un environnement propice à l'élimination de leurs arsenaux par tous les États dotés d'armes nucléaires. C'est un engagement conjoint, et aussi une responsabilité conjointe.

La Conférence du désarmement ne le sait que trop, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur, et la situation est toujours bloquée en ce qui concerne la question des matières fissiles. On n'a donc pas véritablement l'impression que des progrès sont en cours.

Je salue le rôle crucial joué par la Conférence du désarmement et ses efforts pour faire avancer le débat et rechercher des solutions. J'encourage tous les membres et les représentants engagés dans ce processus à redoubler d'efforts.

C'est peut-être une évidence, mais les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Ces solutions doivent nous conduire à accélérer ensemble le rythme du désarmement multilatéral et à réduire la prolifération.

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

La communauté internationale a besoin d'un plan transparent, durable et crédible de désarmement nucléaire, et aussi d'un plan qui englobe la question de la prolifération, de sorte que le désarmement et la lutte contre la prolifération puissent être menés de front, pour le bénéfice réciproque de l'un et de l'autre. Nous savons certes tous qu'il n'existe aucun lien formel de conditionnalité entre les progrès du désarmement et les progrès de la non-prolifération, mais notre objectif devrait être de créer un cercle vertueux où les uns contribueraient au renforcement des autres.

Nous aurons infiniment plus de chances d'éliminer les armes nucléaires si les États non dotés de ces armes voient l'ambition, l'engagement et l'action en faveur d'un désarmement nucléaire multilatéral de la part des États qui en possèdent. Si tel n'est pas le cas, nous risquons de créer le sentiment que les États dotés d'armes nucléaires refusent de se conformer à leurs obligations en matière de désarmement, une situation qui sera utilisée par certains États comme une excuse à leur intransigeance sur la question nucléaire.

Quel doit donc être le contenu de ce plan?

Permettez-moi de commencer par la question des réductions des principaux arsenaux nucléaires.

L'opinion publique est peu consciente de l'importance des réductions opérées jusqu'à présent dans les ogives nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie, notamment après la fin de la guerre froide. Elle l'est d'autant moins en ce qui concerne les réductions opérées dans les stocks, beaucoup moins importants, de la France et du Royaume-Uni.

Je me félicite de l'annonce récente faite par les États-Unis, qui ont indiqué que d'ici à 2012, leur stock aurait atteint son plus bas niveau depuis cinquante ans, c'est-à-dire le quart de ce qu'il était à la fin de la guerre froide. Nous devons tous poursuivre cet effort, mais aussi améliorer notre effort de communication pour faire savoir que nous sommes engagés sur cette voie.

Nous devons aussi nous féliciter des discussions bilatérales actuellement en cours entre les États-Unis et la Russie pour parvenir à mettre en place un mécanisme appelé à prolonger le Traité START après qu'il aura expiré. L'aboutissement de ces discussions montrera avec force que la tendance en faveur d'un désarmement complet, amorcée après la guerre froide, est appelée à se poursuivre.

Les États doivent également tâcher de déterminer s'il est encore possible de réduire davantage le nombre d'armes nucléaires dont ils ont besoin pour maintenir une dissuasion efficace. Le Royaume-Uni a montré l'exemple en réduisant à nouveau de 20 % le nombre de ses ogives nucléaires en service, lorsqu'il a décidé, l'année dernière, de maintenir son seuil de dissuasion minimum en deçà de la durée de vie des sous-marins Vanguard.

Le climat doit évoluer de façon à donner à chacun des États dotés d'armes nucléaires la confiance dont il a besoin pour continuer à opérer de nouveaux changements dans ce sens.

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Je me félicite des discussions consacrées aux moyens de résoudre les problèmes des pays susceptibles de se retirer du TNP. Se retirer d'un traité quel qu'il soit relève toujours d'une décision souveraine, mais la Conférence d'examen du TNP de 2010 doit être l'occasion de faire savoir à tout État qui serait tenté de se retirer qu'une telle décision aura nécessairement des conséquences.

Nous devons lutter avec détermination contre les problèmes posés par la prolifération. Nous devons affronter les États qui songent à violer leurs obligations et à fragiliser la sécurité du monde en mettant au point des armes de destruction massive. La communauté internationale doit veiller à ne laisser aucune place à de tels proliférateurs.

Le Royaume-Uni est désireux de promouvoir le droit universel d'accéder à une technologie nucléaire sûre, sécurisée et pacifique. Mais ce droit ne peut s'exercer au risque de favoriser la prolifération. C'est dans ce contexte que nous avons mis au point le concept de «bons d'enrichissement», qui consisterait à apporter une assistance aux programmes d'enrichissement en échange d'une démonstration manifeste d'un attachement à la non-prolifération.

Nous devons aussi poursuivre nos efforts pour permettre l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et progresser dans la mise au point de son mécanisme de vérification. Je me félicite chaleureusement de la ratification de ce texte la semaine dernière par la Colombie, qui montre à l'évidence que cet aspect de l'architecture de sécurité est en voie de consolidation. Depuis 1991, le Royaume-Uni n'a expérimenté aucune arme nucléaire, et j'invite tous les États à ratifier le TICE dès que possible, tout particulièrement les pays cités à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité.

Je crois qu'un moyen essentiel de parvenir à instaurer un climat propice au désarmement consiste à adopter un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, qui limitera de façon concrète la capacité des États signataires de développer leurs arsenaux nucléaires et apportera toutes les garanties nécessaires à leurs voisins et, plus généralement, à la communauté internationale.

Depuis 1995, le Royaume-Uni applique un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et ses excédents de matières nucléaires de qualité militaire ont été définitivement placés sous garanties internationales. Les États-Unis, la France et la Russie ont annoncé des décisions officielles de même nature. Toutefois, nous souhaiterions que cet engagement politique se transforme en un engagement juridique, sous la forme d'un traité.

En 2007, la communauté internationale s'est trouvée sur le point d'entamer des négociations, et je rends hommage à tous les États qui se sont montrés disposés à y participer. Par ailleurs, j'invite les trois États qui n'y étaient pas disposés à changer de position cette année. Comme l'a déclaré le mois dernier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban-Ki moon, nous avons tous des préoccupations légitimes en matière de sécurité nationale, mais commençons du moins à négocier un traité, sans conditions préalables, et ces préoccupations nationales pourront toujours être prises en compte.

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Certains commentateurs ont évoqué l'idée de retirer la négociation du traité sur les matières fissiles du cadre de la Conférence du désarmement et d'engager des négociations au sein d'un groupe restreint d'États partageant la même position. Pour parler franchement, c'est là ignorer la véritable raison d'être de la Conférence, qui est la seule instance au sein de laquelle les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, peuvent se retrouver pour examiner les problèmes de sécurité de la plus haute importance.

La mise sous garanties des matières fissiles constitue la responsabilité principale des États possesseurs d'armes nucléaires. Mettons-nous donc tous ensemble au travail, à la Conférence du désarmement, pour faire de vrais progrès au niveau multilatéral.

Pourtant, de la même façon que la question des matières fissiles est une question prioritaire aux yeux du Royaume-Uni, je suis conscient du fait que d'autres pays peuvent avoir d'autres priorités, telles que la négociation d'un nouvel instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

À l'ONU, le Royaume-Uni a toujours voté pour la résolution annuelle sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pourtant, il n'y a toujours pas consensus sur la nécessité d'engager des négociations sur un nouvel instrument juridique international régissant l'utilisation militaire de l'espace. C'est pourquoi, au lieu de demeurer dans cette impasse, il serait préférable de centrer nos efforts sur des domaines tels que les mesures de transparence et de confiance, afin de pouvoir avancer ensemble.

Que fait donc le Royaume-Uni et, plus précisément, son Ministère de la défense, pour faire avancer les choses et créer un environnement favorable à un désarmement nucléaire multilatéral?

Nous avons déjà apporté la plus tangible des contributions en réduisant à moins de 160 le nombre de nos ogives nucléaires en service. C'est là un fait accompli, et si nous le pouvons, nous poursuivrons les réductions.

Avec le concours du Gouvernement du Royaume-Uni, l'Institut international d'études stratégiques examine actuellement les conditions politiques et techniques d'un monde exempt d'armes nucléaires, et j'attends avec impatience la publication du rapport définitif, prévue d'ici la fin de l'année.

J'aimerais toutefois m'arrêter aujourd'hui plus particulièrement sur un domaine, à savoir nos travaux sur la vérification du désarmement nucléaire.

À l'image de Margaret Beckett l'année dernière, je souhaite aussi que le Royaume-Uni soit perçu comme un «laboratoire de désarmement». J'entends par là que le Royaume-Uni doit devenir un modèle et un terrain d'expérimentation des mesures que nous-mêmes et d'autres pouvons prendre dans les principaux domaines du désarmement, en particulier les mesures requises pour déterminer les exigences d'une élimination vérifiable des armes nucléaires.

Un régime de vérification devra être solide, efficace et basé sur la confiance mutuelle. Il devra surtout ne pas trahir d'informations relatives à la sécurité nationale ou autrement sensibles du point de vue de la prolifération.

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Plus les réductions des États seront importantes, plus ils auront besoin d'être rassurés quant au fait que personne ne triche en conservant en secret une «arme nucléaire marginale». Il est donc primordial de mettre au point des méthodes de vérification qui permettent à tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, de pouvoir être sûrs que lorsqu'un État affirme avoir totalement et de façon irréversible démantelé une ogive nucléaire, il dit bien la vérité.

Le Royaume-Uni est prêt à ouvrir la voie dans ce domaine. L'Établissement de recherche sur les armes nucléaires d'Aldermaston, au Royaume-Uni, continue d'étudier les moyens techniques de vérifier le démantèlement d'une ogive nucléaire.

La mise au point de ces techniques prendra du temps, mais il est essentiel qu'elle ne se fasse pas dans un «splendide isolement». Il faut en effet qu'elle se fonde aussi bien sur les exigences des États dotés d'armes nucléaires que sur celles des États qui n'en sont pas dotés. Nous devons considérer non seulement les informations que nous sommes prêts à divulguer, mais aussi celles que les États non dotés d'armes nucléaires souhaiteront recevoir.

C'est dans cet esprit que l'Établissement de recherche sur les armes nucléaires a, depuis un an, engagé un projet de coopération technique avec plusieurs laboratoires norvégiens de recherche militaire. Ce processus de coopération avec la Norvège ne doit pas déroger à nos obligations au regard du TNP, offrant une réflexion utile sur la façon dont les futures discussions multilatérales pourraient se dérouler.

La difficulté consiste à mettre au point des techniques permettant d'établir un juste équilibre entre sécurité et lutte contre la prolifération, tout en favorisant l'accès et la vérification au niveau international, mais cette difficulté est surmontable.

Si nous voulons véritablement faire notre part dans la création des conditions propices à un désarmement nucléaire complet, les États dotés d'armes nucléaires doivent aussi dès à présent commencer à intensifier leur coopération technique dans le domaine du désarmement.

Je suis donc venu ici avec une proposition.

Dans le prolongement des travaux de l'Établissement de recherche sur les armes nucléaires, le Royaume-Uni a l'intention d'organiser, avant la prochaine Conférence d'examen du TNP prévue pour 2010, une conférence technique réunissant les laboratoires nucléaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la vérification du désarmement nucléaire. Nous espérons que cette conférence permettra aux cinq puissances nucléaires reconnues de développer la confiance mutuelle en travaillant ensemble pour résoudre certaines de ces questions techniques difficiles.

Dans le contexte de ces efforts mondiaux, nous espérons également développer avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des mesures de confiance au cours du présent cycle d'examen du TNP. Le but de ce processus est de promouvoir une plus grande confiance propre à permettre de nouvelles réductions du nombre d'ogives, sans pour autant nuire à la crédibilité de nos systèmes actuels de dissuasion nucléaire.

(M. Browne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

En résumé, nous nous trouvons face à de graves menaces, mais nous sommes ensemble, puisque telle est la caractéristique de notre monde à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance. Nous avons besoin d'un projet transparent, durable et crédible de désarmement nucléaire multilatéral, d'un projet partagé par tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires.

J'ai suggéré certains éléments d'un tel projet, mais le Royaume-Uni n'a certainement pas le monopole des bonnes idées, et d'autres ont aussi présenté des propositions tout aussi intéressantes. J'encourage les autres pays à proposer de nouvelles initiatives.

Mettons-nous donc ensemble au travail avec détermination et ambition pour poser les bases qui nous permettront d'avancer vers la vision partagée d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le Ministre de la défense du Royaume-Uni pour son importante et pertinente intervention dont la Conférence prend acte avec un intérêt particulier. Je voudrais le remercier également pour ses mots aimables adressés à la présidence. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance le temps que je raccompagne le Ministre.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 35.

Le PRÉSIDENT: Nous reprenons notre séance de travail. Lors de notre séance informelle du lundi 21 janvier, puis à la séance plénière du vendredi 25 janvier, je vous ai informés qu'il ressort des consultations informelles que j'ai conduites durant la période de l'intersessions à partir du mois d'octobre que nous ne sommes pas encore totalement parvenus à un consensus sur le programme de travail sur la base des éléments en cours de négociation. J'ai en effet noté durant mes consultations certaines préoccupations, mais aussi des espoirs, que les efforts faits les deux années précédentes permettront à la Conférence d'aller de l'avant afin de sortir de longues années d'interrogation. Je voudrais rappeler à cette occasion l'importance des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui par deux fois, en juin dernier et à l'ouverture de la session de 2008, a insisté sur le tournant décisif que doit prendre la Conférence pour engager ses travaux de fond sur tous les points prioritaires.

Puisqu'il nous est déjà clairement apparu que nous ne sommes parvenus à un consensus ni sur la création d'un organe subsidiaire ni sur une proposition de programme de travail, nous devons poursuivre les efforts pour rapprocher les points de vue et trouver un moyen de contribuer à un consensus sur l'engagement de nos travaux sur le fond. Nous avons bien commencé notre session en adoptant rapidement l'ordre du jour. Cet ordre du jour répond aux préoccupations de tous parce qu'il permet à la Conférence d'aborder toutes les questions concernant la sécurité internationale. Il constitue un cadre solide pour nos activités. L'absence de consensus sur un programme de travail ne devrait donc pas nous empêcher d'organiser des débats pour parvenir plus facilement audit consensus.

J'ai par ailleurs relevé qu'il n'y a pas au niveau des délégations d'opposition de principe à la désignation, par la présidence et sous sa responsabilité, de coordonnateurs pour chacun des points de l'ordre du jour, sans préjudice de toute décision que la Conférence pourrait prendre sur son programme de travail. Ainsi, sous l'autorité des Présidents de la session de 2008 de

(Le Président)

la Conférence, les coordonnateurs organiseront et présideront les délibérations sur les points de l'ordre du jour d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures. Les Présidents de 2008 rendront compte périodiquement à la Conférence de l'évolution des travaux des coordonnateurs. Les coordonnateurs feront rapport sur les discussions consacrées aux divers points de l'ordre du jour aux Présidents de 2008, lesquels, en coordination avec chacun des coordonnateurs, finaliseront le rapport sur les progrès enregistrés sur chaque point. Après des consultations officielles avec les membres de la Conférence, le Président en exercice présentera le rapport en séance plénière. Le résultat du processus d'évaluation déterminera le calendrier d'activités pour la période suivante. Tenant compte du niveau et de la fréquence des travaux des différents coordonnateurs, à la lumière des progrès accomplis, les Présidents de la session de 2008 examineront la question de l'attribution des postes de coordonnateurs et, au besoin, prendront en considération toutes les vues et propositions pertinentes. Suivant l'exemple louable de leurs prédécesseurs et poursuivant leurs efforts méritoires, les Présidents de la session de 2008 se sont aussi employés à organiser les activités de la Conférence de manière à favoriser les débats susceptibles de nous rapprocher d'un consensus sur le programme de travail. Les résultats de leurs consultations leur ont permis de se mettre d'accord sur la forme que les débats pourraient prendre cette année. Ils ont par ailleurs noté une large convergence de vues entre les délégations sur les idées qu'ils ont avancées pour créer une nouvelle impulsion sur la base des résultats des dernières sessions. Sous l'autorité des Présidents de 2008, les coordonnateurs organiseront et présideront des débats sur les points de l'ordre du jour de manière complète et sans condition préalable. Les débats seront essentiellement fondés sur les propositions des États membres, notamment celles qui figurent dans les documents officiels de la Conférence et dans les documents de travail, ainsi que sur les autres recommandations et propositions formulées par les États. Les coordonnateurs feront rapport aux Présidents de 2008 sur les débats consacrés aux points pertinents de l'ordre du jour. Les Présidents de 2008, en concertation avec chacun des coordonnateurs, finaliseront les rapports concernant les progrès réalisés sur chacun des points. Ils feront aussi périodiquement rapport à la Conférence sur les progrès réalisés par les coordonnateurs. Compte tenu de ce qui précède et sans aucun préjudice à l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'annoncer que les Présidents de 2008 de la Conférence du désarmement désignent les coordonnateurs suivants, sous leur responsabilité:

- L'Ambassadeur Juan Martabit, du Chili, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire;
- L'Ambassadeur Sumio Tarui, du Japon, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires;
- L'Ambassadeur Marius Grinius, du Canada, pour le point 3 de l'ordre du jour (Prévention d'une course aux armements dans l'espace);

(Le Président)

- L'Ambassadeur Babacar Carlos Mbaye, du Sénégal, pour le point 4 de l'ordre du jour (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes);
- L'Ambassadeur Petko Draganov, de la Bulgarie, pour le point 5 de l'ordre du jour (Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et armes radiologiques);
- L'Ambassadeur Dayan Jayatilleka, de Sri Lanka, pour le point 6 de l'ordre du jour (Programme global de désarmement);
- L'Ambassadeur Puja, de l'Indonésie, pour le point 7 de l'ordre du jour (Transparence dans le domaine des armements).

Les réunions se rapportant aux points 1 et 2 de l'ordre du jour seront reflétées ensemble dans le rapport final de la Conférence du désarmement.

Afin de faciliter l'organisation des prochaines réunions, j'ai demandé au secrétariat de distribuer un cadre organisationnel contenant le calendrier des futures séances de la Conférence (CONF/WP.549). Je voudrais ajouter que le programme détaillé des débats sur les points de l'ordre du jour sera proposé par les coordonnateurs sur la base de leurs consultations, compte étant tenu, entre autres, des propositions sur la structure des débats et des demandes faites par les délégations pour prendre la parole.

Je tiens à remercier tout particulièrement les délégations pour leurs contributions aussi pertinentes que constructives ainsi que pour la souplesse dont elles ont fait preuve pendant toute la période écoulée, qui ont permis à la Conférence d'élaborer le cadre organisationnel de nos travaux, notamment par le biais de la désignation des coordonnateurs. Mes remerciements et toute ma considération vont bien évidemment à nos collègues ambassadeurs qui ont fait à la présidence l'honneur et le plaisir d'accepter les charges de la coordination pour les différents points à l'ordre du jour. Je suis persuadé qu'ils trouveront auprès de toutes les délégations tout le soutien et l'appui dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur tâche.

J'en viens maintenant aux déclarations des délégations. Sont inscrits pour la séance plénière d'aujourd'hui les représentants des pays suivants: Suisse, République islamique d'Iran, Allemagne, Norvège et Sri Lanka.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant et Ambassadeur de la Suisse.

M. STREULI (Suisse): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer, vous et vos collègues de la plate-forme présidentielle, de la confiance de ma délégation et de son plein soutien dans vos efforts. Je voudrais aussi remercier les coordonnateurs désignés d'avoir accepté leur mandat. La Suisse, qui a été l'un des six Présidents de l'année 2007, est tout à fait consciente des défis auxquels vous devrez faire face pour convaincre les membres de la Conférence de franchir les dernières étapes de leur long cheminement vers l'adoption d'un programme de travail. Nous étions près du but l'année dernière, nous sommes toujours très près

(M. Streuli, Suisse)

d'y parvenir cette année. La Suisse se félicite du langage très clair qu'a tenu le Secrétaire général de l'ONU dans son discours d'ouverture prononcé devant cette assemblée. Nous le suivons dans l'appel urgent qu'il a lancé à chacun d'entre nous dans cette salle pour sortir enfin de l'impasse en adoptant un programme de travail. Ma délégation pense qu'un tel accord est à portée de main et que la Conférence peut répondre à son appel. En 2007, les membres de la Conférence ont été saisis de trois documents: le projet de décision présidentielle L.1, la déclaration présidentielle complémentaire CRP.5 et le projet de décision CRP.6. Ma délégation estime que ces trois documents devraient constituer la base de nos efforts visant à adopter un programme de travail. Ils représentent notre meilleur essai pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes depuis trop longtemps. Ces trois documents sont le fruit de longues et vastes consultations et tentent de répondre aux intérêts et préoccupations de tous les membres de la Conférence. Leur adoption nous permettrait de réaliser un travail équilibré sur les quatre questions clefs tout en nous réservant la possibilité d'en aborder d'autres. Par conséquent, la Suisse voudrait inviter les Présidents de cette année à utiliser pleinement ces documents dans leurs efforts en faveur de l'adoption d'un programme de travail. Nous appelons également les quelques membres de la Conférence qui n'avaient pas jugé pouvoir se rallier à la formule de consensus de 2007 à réexaminer leurs positions. La proposition L.1 demandait l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. Un tel mandat est d'une importance capitale, et pas seulement en raison de la nature même du traité. Les consultations de l'année dernière ont montré que cette question était clairement prioritaire pour de nombreuses délégations. De plus, les progrès réalisés au cours de ces discussions révèlent que c'est sur ce point que la réflexion est la plus avancée et qu'elle a atteint un degré de maturité permettant l'ouverture de négociations. Nous continuons de penser que l'ouverture de négociations sur le traité relatif aux matières fissiles ne doit être assortie d'aucunes conditions préalables. La Suisse estime que, tout en continuant d'œuvrer pour l'adoption d'un tel mandat de négociation, la Conférence pourrait utilement poursuivre l'échange de vues intense et constructif auquel elle a procédé l'année dernière à ce sujet au cours du débat structuré. Dans ce domaine comme dans les autres, nous ne devons pas partir de zéro mais nous fonder sur la substance et l'expérience réunies jusqu'ici. Nous devrions prendre pour base les rapports des coordonnateurs de l'année dernière qui figurent dans le document CD/1827.

La proposition L.1 prévoit aussi des discussions de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Suisse soutient pleinement cet objectif. Pour un nombre croissant d'États, les applications spatiales jouent un rôle crucial dans la fourniture de services essentiels. Notre objectif commun doit être de garantir un accès sûr et permanent à l'espace. La Suisse juge qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, même en l'absence de programme de travail. Nous accueillerons par conséquent avec satisfaction toute nouvelle consultation sur des propositions visant à renforcer la sécurité de l'espace. Nous espérons également l'avènement d'un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, ainsi qu'un débat ouvert et transparent sur cette question lors des prochaines sessions. Les questions connexes du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire occupent également une place prééminente dans la formule de compromis proposée en 2007. L'un de nos grands objectifs doit être d'engager des discussions sur des mesures concrètes dirigées vers un désarmement nucléaire général. La Suisse estime qu'il devrait être possible à la Conférence de formuler des solutions pratiques généralement acceptables. Nous appellerons par conséquent tous les États membres de la Conférence à participer à un franc débat sur les garanties négatives de sécurité et les zones

(M. Streuli, Suisse)

exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, je tiens à féliciter la Colombie d'avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). C'est un grand pas en avant qui rapproche l'Amérique latine et les Caraïbes du statut de région dont tous les pays seraient parties au TICE. Ma délégation exprime l'espoir que la Colombie sera bientôt suivie par d'autres pays qui n'ont pas encore adhéré au TICE.

Pour conclure, je soulignerais une fois encore que nous devons mettre à profit nos acquis récents pour aller de l'avant. La formule de compromis de 2007 devrait constituer le point de départ de notre quête d'un accord sur le programme de travail de la Conférence. D'autre part, nous devrions nous efforcer d'avancer sur les différents sujets que je viens de mentionner en nous appuyant sur les rapports des coordonnateurs de l'année dernière qui figurent dans le document CD/1827 que j'ai mentionné.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur de la Suisse pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2008 de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, grâce à vos compétences diplomatiques et à votre riche expérience, la Conférence parviendra à un résultat fructueux. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation. J'aimerais également exprimer mes remerciements et ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Faysal Khabbaz Hamoui, de la République arabe syrienne, d'avoir dirigé la Conférence du désarmement vers une conclusion heureuse l'année dernière.

Je tiens par ailleurs à féliciter les ambassadeurs qui vous ont été confiés, Monsieur le Président, pour assumer les fonctions de coordonnateurs au titre des sept points de l'ordre du jour, et qui travailleront sous la direction des présidents.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite le 29 janvier 2008 par l'Ambassadeur Dayan Jayatilaka, de Sri Lanka, au nom du Groupe des 21.

La République islamique d'Iran attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Ce rôle unique doit être préservé en tout temps. À cet égard, nous pensons que la promotion du multilatéralisme et de solutions multilatéralement négociées doit demeurer le principe fondamental régissant toute négociation susceptible d'être entreprise à la Conférence.

Le désarmement nucléaire continue de figurer en tête des priorités de ma délégation. Nous ne pouvons que regretter qu'en dépit des souhaits affichés par la communauté internationale, aucun progrès n'ait encore été fait. Les membres du Mouvement des pays non alignés, qui constituent le groupe le plus nombreux au sein de la communauté internationale ont, à maintes reprises, indiqué qu'ils plaçaient le désarmement nucléaire complet au cœur de leurs priorités. Les obligations faites aux États dotés d'armes nucléaires par l'article VI du TNP n'ont toujours pas été satisfaites. Les 13 mesures pratiques adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, y compris l'engagement sans équivoque de la part

(M. Moaiyeri, République islamique d'Iran)

des États dotés d'armes nucléaires, semblent comme pétrifiées. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale est préoccupée par la persistance de milliers d'ogives nucléaires dans les stocks de certains États. Face au climat mondial en matière de sécurité, l'accélération de la mise en œuvre des engagements de désarmement nucléaire apparaît de plus en plus urgente. Nous pensons que la Conférence du désarmement doit se saisir de cette question en priorité.

Nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. En attendant d'y parvenir, les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir de la part de ceux qui en sont dotés des garanties contre l'emploi de ces armes ou de la menace, et les efforts visant à conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité doivent être menés en priorité.

Nous sommes également conscients des priorités des autres membres de la Conférence. Les efforts que la Conférence entreprendra pour reprendre ses travaux sur une priorité ne devront par conséquent pas se faire au détriment des autres priorités. Les quatre questions centrales déjà identifiées par la Conférence sont de même valeur et doivent être traitées équitablement.

C'est pourquoi le programme de travail doit, selon nous, intégrer les quatre questions centrales identifiées par la Conférence. Il devra forcément être équilibré, complet et acceptable par tous les membres de la Conférence. Les points de vue de tous les membres devront être pris en compte dans le cadre de ce processus. Nous devons aussi nous conformer au Règlement intérieur de cette instance.

J'apprécie vos efforts et votre dévouement pour combler les différences de vue et susciter un consensus, et j'espère que les consultations que vous aurez avec tous les membres aboutiront à une proposition de programme de travail acceptable. Nous devons tirer parti de notre sagesse collective et de l'expérience de cette instance. Différentes propositions ont été faites au cours des années écoulées, et chacune d'entre elles est importante et peut être utile à nos efforts collectifs. Nous pensons que le respect mutuel, basé sur la prise en compte des points de vue de tous les membres, sur le Règlement intérieur et sur le dévouement, permettra à la Conférence de se doter d'un programme de travail équilibré et complet.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur d'Allemagne.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour. D'emblée, j'aimerais toutefois vous assurer de l'appui de la délégation allemande et de moi-même à vos efforts et à ceux de vos collègues de la plate-forme présidentielle. Je ne voudrais pas non plus manquer à tout devoir et omettre de féliciter nos sept collègues désignés aujourd'hui aux fonctions importantes de coordonnateurs au titre des sept points de l'ordre du jour de la Conférence. Je les assure également de mon plein appui.

(M. Brasack, Allemagne)

L'année 2008 s'est ouverte sur un signe positif pour le désarmement nucléaire. Je veux parler de la lettre ouverte publiée le 15 janvier 2008 dans le *Wall Street Journal* sous le titre «Toward a Nuclear-free world», dans lequel George Shultz, William Perry, Henry Kissinger et Sam Nunn ont réitéré leur appel à une intensification des efforts en faveur d'un désarmement nucléaire. Cette lettre ouverte, qui fait suite à celle du 4 janvier 2007, trace une voie ambitieuse mais pas irréaliste vers l'élimination totale des armes nucléaires. Les auteurs soulignent l'importance de la participation des États non dotés d'armes nucléaires à ce processus et affirment que des idées nouvelles concernant, entre autres, le contrôle international du cycle du combustible devraient aussi en faire partie. Toutefois, ils mettent clairement l'accent sur la responsabilité première des États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement. Ils savent en effet comme nous tous que notre vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires ne pourra se réaliser en un jour, mais que nous devons prendre des mesures dans la bonne direction.

À ce propos, j'aimerais également souligner l'importance de l'allocution faite ce matin par M. Browne, Ministre de la défense du Royaume-Uni. Je ne veux pas revenir dans le détail de cette déclaration, mais elle s'inscrit de toute évidence dans la même ligne que celle que nous avons entendue l'été dernier de la part de M^{me} Margaret Beckett, la Ministre sortante, lors de la Conférence de Monterey, à Washington, et aussi de celle que vient de faire le Premier Ministre, M. Gordon Brown, le 20 janvier dernier, devant la Chambre du commerce de New Delhi. Les propos du Ministre de la défense se retrouvent très largement dans cette dernière déclaration, et je vais maintenant citer ces quelques phrases. Dans son allocution, M. Brown a déclaré: «L'expiration des derniers accords de désarmement américano-russes, la persistance de ces vastes arsenaux nucléaires, les blocages autour du traité sur les matières fissiles et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent être réglés. J'aimerais dire aujourd'hui que le Royaume-Uni est disposé à utiliser son savoir-faire pour faciliter la détermination des exigences requises en vue de l'élimination vérifiable des ogives nucléaires. Je promets donc que, dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, prévue en 2010, nous serons à la pointe de l'effort international destiné à accélérer le désarmement des puissances nucléaires, à prévenir la prolifération vers d'autres États et à débarrasser finalement le monde de l'arme nucléaire.» Comme je l'ai dit, cette déclaration me paraît englober en grande partie ce qui a été dit ce matin, et nous nous félicitons de ce qui nous apparaît comme un signe très positif.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont au cœur des préoccupations allemandes depuis des années. Aujourd'hui, l'Allemagne réaffirme son attachement sans faille à l'objectif ultime de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous pensons que, dans un premier temps, il faut réduire la place des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Nous n'avons cessé de souligner la nécessité d'une réduction globale des arsenaux nucléaires au niveau le plus bas possible compte tenu des exigences de la dissuasion, dans la quête d'un désarmement nucléaire progressif et systématique, en application de l'article VI du TNP. Par ailleurs, nous prenons acte des réductions des armements nucléaires opérées depuis la fin de la guerre froide. Les États dotés d'armes nucléaires doivent être à la pointe des efforts de non-prolifération destinés à éliminer la menace nucléaire.

(M. Brasack, Allemagne)

Dans le contexte stratégique actuel, notre tâche principale consiste à garantir la sécurité sur la base de règles mondiales définies conjointement et en privilégiant la coopération plutôt que l'isolement et la confrontation. Aujourd'hui plus que jamais, notre mot d'ordre doit être: la sécurité est indivisible.

En 2002, l'Allemagne s'est félicitée de la ratification, par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, du Traité de Moscou sur la réduction des armes stratégiques offensives, tout en soulignant la nécessité de nouveaux progrès dans la réduction de ces arsenaux. Elle se félicite des réductions des armes nucléaires déployées, suscitées par le Traité START et le Traité de Moscou, et souligne la nécessité d'aller plus avant dans la réduction structurelle de ces arsenaux nucléaires en engageant les processus de suivi appropriés, étant donné que le Traité de Moscou et le Traité START expireront dans un avenir proche, à savoir, respectivement, en 2012 et 2009. Nous serions donc favorables à l'ouverture de négociations sur un traité destiné à prolonger le Traité START I après son expiration.

L'Allemagne appelle une nouvelle fois tous les États dotés d'armements nucléaires non stratégiques à intégrer ces armes à leurs mécanismes généraux de limitation des armements et de désarmement, avec pour but leur réduction, puis leur élimination. Nous soulignons une nouvelle fois la nécessité pour la Russie et les États-Unis de mettre en œuvre les déclarations faites par leurs présidents respectifs, en 1991 et 1992, s'agissant des réductions unilatérales de leurs stocks d'armements nucléaires non stratégiques.

Hier, toutes les délégations, y compris la délégation allemande, ont reçu le document CD/1833. Ce document renferme une lettre datée du 19 décembre 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les représentants permanents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte de la Déclaration conjointe de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique relative au Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, publiée le 25 octobre 2007. Comme vous pouvez le voir dans la note de bas de page, ce texte a initialement été publié comme document de l'Assemblée générale, à la suite de quoi notre Ministre des affaires étrangères a, le 30 octobre, fait une déclaration, dont je vais vous donner lecture, comme je l'avais fait l'année dernière.

Le Ministre fédéral des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, a fait la déclaration ci-après à Berlin, le mardi 30 octobre 2007, sur la nouvelle initiative russo-américaine proposant de mondialiser le traité sur les missiles à courte et moyenne portée (traité INF). Je cite:

«Le Gouvernement allemand s'inquiète vivement du développement des systèmes de missiles, et appuie par conséquent l'initiative présentée par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique visant à éliminer au niveau mondial l'ensemble des missiles terrestres à courte et moyenne portée. Une extension du traité INF, dont l'application s'est limitée jusqu'à présent aux États-Unis et à la Russie, représente selon le Gouvernement allemand une importante mesure pour débloquer la situation s'agissant des lanceurs nucléaires. Le traité INF constitue "l'ossature de la sécurité mondiale et tout particulièrement européenne", et le Gouvernement allemand attache une grande importance à sa conservation et à son extension. Le Traité sur la non-prolifération oblige en particulier toutes les parties contractantes à promouvoir avec énergie le désarmement

(M. Brasack, Allemagne)

nucléaire. La mise en œuvre effective de la proposition russo-américaine donnerait à l'effort de désarmement nucléaire le nouvel élan dont il a le plus grand besoin, et augmenterait du même coup sa crédibilité. L'initiative russo-américaine correspond exactement à la politique allemande en matière de désarmement.»

L'élaboration et le renforcement d'instruments internationaux de non-prolifération, de désarmement et de limitation des armements constituent une des principales priorités de la politique étrangère et de sécurité allemande, et ce pour deux raisons. Premièrement, ces instruments sont à la base de la coopération en matière de sécurité. Deuxièmement, ils représentent la légitimité même de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Ils permettent à la communauté internationale d'exiger des comptes des États qui les violent et de faire en sorte que les sanctions prises contre ces États jouissent de l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le TNP demeure le fondement de ce régime, dont les trois piliers, qui se nourrissent les uns des autres, sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Allemagne pense que la prévention de la prolifération nucléaire et la quête du désarmement nucléaire en application de l'article VI du TNP sont essentielles à la paix et à la sécurité du monde. Le Traité de non-prolifération est plus qu'un simple instrument de lutte contre la prolifération. Il repose sur un compromis qui doit être respecté pour pouvoir survivre à longue échéance: les États non dotés d'armes nucléaires ont accepté de ne pas posséder ou acquérir d'armes nucléaires, en échange de la promesse d'un désarmement de la part des États dotés de telles armes.

L'Allemagne est convaincue que ces piliers sont aussi importants aujourd'hui que lors de leur adoption, il y a près de quarante ans. Face aux difficultés actuelles, il est primordial de préserver l'intégrité et l'autorité du TNP. Nous devons poursuivre de façon structurée et équilibrée tous les objectifs inscrits dans le Traité.

De plus, l'Allemagne demeure attachée à l'universalisation du TNP. La possession d'armes nucléaires par des États non parties au TNP risque de mettre en péril l'ensemble des efforts de non-prolifération et de désarmement. L'Allemagne appelle donc une nouvelle fois tous les États qui n'ont pas encore adhéré au TNP à y adhérer sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et à placer toutes leurs installations et activités nucléaires sous le contrôle de l'AIEA via son système de garanties généralisées et le protocole additionnel qui, selon nous, fait partie intégrante du système de garanties.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que même certains États parties au TNP ont fait naître des doutes quant à leur attachement au principe de non-prolifération inscrit dans le Traité. Nous demandons instamment à ces États de se conformer au TNP, de respecter les obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de coopérer pleinement avec l'AIEA.

L'Allemagne regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas été en mesure de s'entendre sur un document final sur le fond propre à résoudre les problèmes les plus urgents afférents au Traité. Cette situation n'est qu'une raison de plus pour faire le maximum pour faire

(M. Brasack, Allemagne)

de la conférence d'examen de 2010 un succès. Nous ne pouvons nous permettre un nouvel échec en 2010.

L'ouverture du nouveau cycle d'examen, en mai dernier, à Vienne, lors de la première réunion du Comité préparatoire, nous incite à un optimisme raisonné. En dépit d'un engagement impressionnant en faveur du Traité lui-même, des différences de vues subsistent quant aux priorités de mise en œuvre de cet instrument. Néanmoins, et c'est important, un ordre du jour a été fixé pour les futures réunions du Comité préparatoire prévues d'ici à 2010. L'Allemagne attend avec impatience la deuxième réunion du Comité, qui se tiendra en avril et mai prochains, à Genève. Nous sommes déterminés à contribuer activement au succès de cette réunion. Nous espérons que cette fois, nous pourrons passer sans tarder à l'examen des propositions. Le prochain cycle d'examen du TNP, prévu d'ici à 2010, devra produire des résultats tangibles fondés sur les trois piliers du Traité, dans le but de renforcer le régime institué par cet instrument. Selon nous, cet objectif requiert l'action de tous les États parties au TNP. En premier lieu, les États dotés d'armes nucléaires doivent être disposés à prendre des mesures de désarmement nucléaire. En second lieu, les États non dotés d'armes nucléaires doivent être prêts à formuler de nouvelles idées. Dans cet esprit, l'Allemagne et certains partenaires se proposent d'apporter une nouvelle contribution décisive au projet visant à mondialiser le contrôle du cycle du combustible nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en faveur duquel l'Allemagne réaffirme son appui indéfectible, constitue un autre pilier essentiel du régime de non-prolifération et de désarmement. L'Allemagne accorde une importance primordiale à l'entrée en vigueur du TICE à la date la plus rapprochée possible. C'est pourquoi nous nous félicitons sincèrement de la récente adhésion de la Malaisie et de la Colombie à cet important instrument. L'Allemagne demande instamment à tous les États et, plus particulièrement, aux États visés à l'annexe 2 de suivre cet exemple en signant et ratifiant le Traité sans délai ni condition.

Nous regrettons qu'il ne soit pas encore concrètement envisageable d'interdire la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Aujourd'hui, à la Conférence du désarmement, il ne fait aucun doute que, parmi l'ensemble des questions afférentes aux armes nucléaires, la question des matières fissiles est la plus mûre pour la négociation, une opportunité qui constitue aussi la prochaine priorité logique après le TICE. L'année dernière, les présidences de la Conférence ont proposé une démarche équilibrée et réaliste pour débloquer la situation à la Conférence et ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Nous demeurons saisis de cette proposition. Nous demandons instamment aux membres de la Conférence du désarmement de faire preuve de la même détermination que nous face à cette proposition, et appelons les quelques États qui ne l'ont pas encore fait à s'associer au consensus.

L'Allemagne est convaincue qu'un traité effectivement vérifiable d'interdiction de la production de matières fissiles constituerait une étape majeure dans la mise en œuvre effective de l'article VI du TNP, et qu'il renforcerait largement le régime international de non-prolifération nucléaire. Les matières fissiles étant la composante des armes nucléaires dont la production est la plus complexe et la plus coûteuse, un arrêt de la production ne manquerait

(M. Brasack, Allemagne)

pas de limiter la taille des arsenaux nucléaires. Des stocks limités de matières fissiles donneraient plus de valeur aux stocks existants, ce qui nécessiterait d'autant plus la mise sous garantie de ces stocks et rendrait plus difficile encore le détournement des matières fissiles en question. Un tel traité limiterait donc les risques de terrorisme nucléaire en limitant les possibilités de détournement illégal de matières fissiles. En attendant l'entrée en vigueur d'un traité sur les matières fissiles, l'Allemagne appelle tous les États à déclarer et observer un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons de la décision des quatre États qui ont déjà pris une décision dans ce sens.

S'il se peut que nous puissions avoir des points de vue différents sur des questions spécifiques telles que la vérification et la portée du traité, nous devrions être en mesure de convenir que ces questions doivent entrer dans le cadre de la négociation de cet instrument. L'ouverture de négociations sur les matières fissiles, qui aurait l'avantage de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre un travail de fond, démontrerait clairement que cette instance remplit à nouveau les fonctions qui sont les siennes en tant qu'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement. Il est important de pouvoir disposer d'une Conférence du désarmement efficace au vu des problèmes de sécurité auxquels nous devons aujourd'hui faire face. L'Allemagne est prête à jouer son rôle dans les discussions officielles consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, dans le but de promouvoir le traité sur les matières fissiles et l'ouverture de négociations à la date la plus rapprochée possible cette année.

Regardons vers l'avenir. Une décision concernant l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production des matières fissiles à la Conférence du désarmement doit être notre objectif désigné pour cette année. Pour nous, au stade actuel, une telle décision ne pourra être prise qu'en parvenant à un consensus sur le document L.1. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois tous les membres de la Conférence du désarmement à ne pas laisser se dissiper l'élan précieux créé l'année dernière, et à permettre l'ouverture de négociations et le commencement d'un travail de fond sur les quatre questions centrales.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur de l'Allemagne pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante de la Norvège.

M^{me} ANGELL-HANSEN (Norvège) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette instance et de vous assurer, ainsi que vos collègues de la plate-forme présidentielle et les coordonnateurs fraîchement désignés, du plein appui de ma délégation. Les négociations doivent commencer sans plus tarder.

J'ai hâte de travailler en étroite coopération avec mes collègues à la réalisation de nos objectifs communs, qui sont de réduire les dangers posés par les armes nucléaires et de promouvoir la sécurité.

(M^{me} Angell-Hansen, Norvège)

Dans ce contexte, l'intervention du Ministre de la défense du Royaume-Uni, M. Des Browne, a été particulièrement encourageante, notamment en ce qui concerne les armes légères, les mines et les munitions en grappe. Pour l'essentiel, sa déclaration reflète la position de la Norvège quant à la façon de promouvoir le désarmement. Nous apprécions tout particulièrement ce que fait le Royaume-Uni dans cet important domaine et accordons une grande importance à la coopération bilatérale entre nos deux pays.

Nous remercions le Royaume-Uni de nous montrer le chemin, et nous prions instamment les autres pays de suivre l'exemple. En effet, nous avons besoin de davantage de laboratoires de désarmement. La Norvège se félicite des réductions substantielles réalisées par les États-Unis et par la Russie dans leurs arsenaux nucléaires, ainsi que des réductions auxquelles ont procédé le Royaume-Uni et la France. Nous encourageons les autres États dotés d'armes nucléaires à nous informer de leurs efforts et de leurs projets de désarmement.

La réduction des dangers que représentent les armes nucléaires relève de la responsabilité de chacun d'entre nous. Si nous voulons parvenir à nos fins, nous devons trouver un terrain d'entente sur la non-prolifération comme sur le désarmement. L'année dernière, les discussions de la Conférence du désarmement ont fait naître l'espoir qu'un tel terrain d'entente pourrait être trouvé.

La proposition présidentielle contenue dans le document L.1 représente, en bien des années, ce que nous avons pu faire de mieux sur la voie de la reprise d'un travail de fond. Nous demandons instamment aux États qui ne sont pas encore en mesure de s'associer au consensus de réexaminer leur position. Nous ne pouvons nous permettre de laisser échapper cette occasion d'ouvrir des négociations. Nous avons besoin de progresser dans le domaine du désarmement, des garanties de sécurité négative et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. De même, nous devons ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

Nous devons laisser de côté les considérations de sécurité nationale à court terme et nous lancer dans une mission commune destinée à nous permettre d'inverser la course de la grande aiguille du temps, qui s'approche inexorablement de minuit. Nous sommes entrés dans ce que certains scientifiques appellent la «deuxième ère nucléaire», où l'utilisation effective de l'arme nucléaire est considérée comme plus probable que pendant la guerre froide. Alors que nous passons notre temps à nous demander si les mesures que nous envisageons relèvent principalement du désarmement ou de la non-prolifération, le risque de prolifération et de l'emploi effectif de l'arme nucléaire ne cesse de croître. Le risque de voir des dispositifs nucléaires et des matières nucléaires de qualité militaire tomber aux mains de personnes qui n'hésiteraient pas à les employer est bien réel.

Nous partageons pleinement le sentiment exprimé par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon: nous sommes, nous aussi, profondément troublés par l'impasse actuelle concernant les priorités. Nous devons maintenant répondre à son appel, et saisir l'occasion historique qui nous est donnée de renouveler l'ambition et le sens de l'intérêt commun qui ont permis les réalisations passées de la Conférence du désarmement.

(M^{me} Angell-Hansen, Norvège)

Nous sommes responsables devant nos peuples de rendre ce monde plus sûr.

C'est à nous, membres de la Conférence du désarmement, qu'il appartient d'inverser le courant. Nous devons être animés par la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

«Réaliser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires», tel est aussi le titre d'une conférence internationale qui se tiendra à Oslo ce mois-ci. Cette conférence a pour objectif d'étudier la façon dont les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, peuvent contribuer à réaliser cet objectif. Il va sans dire qu'un monde exempt d'armes nucléaires requiert un régime de non-prolifération crédible et efficace caractérisé par la vérification et la transparence. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires contribuent l'un et l'autre à la réalisation de notre objectif commun.

Un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas le fruit de l'imagination de quelques rêveurs idéalistes. À l'occasion de la conférence d'Oslo, des acteurs réalistes de la politique étrangère telle que George P. Shultz, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, et Sam Nunn, ancien sénateur, partageront leur vision d'un monde exempt d'armes nucléaires telle qu'ils l'ont exposée dans leur lettre ouverte publiée dans le *Wall Street Journal* en compagnie de William Perry et de Henry Kissinger.

Nous nous félicitons de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre de la défense du Royaume-Uni, et nous avons hâte d'entendre le Ministre russe des affaires étrangères, la semaine prochaine. Ces visites de hautes personnalités démontrent l'importance accordée à la Conférence du désarmement.

Nous, membres de la Conférence du désarmement, devons maintenant faire de notre mieux pour atteindre les objectifs fixés à cette importante instance et contribuer à faire en sorte que la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires devienne réalité.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la distinguée Ambassadrice de la Norvège pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de Sri Lanka.

M. JAYATILLEKA (Sri Lanka) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi une nouvelle fois de vous féliciter de la façon dont vous présidez la Conférence, qui démontre une grande force et de grandes qualités d'esprit.

Il faut l'avouer, Sri Lanka se situe dans une région du monde particulièrement instable, qui compte deux États dotés d'armes nucléaires. Il y a des moments où l'on se sent comme une cabane au pied d'un volcan. Nous voyons donc un intérêt dans l'aboutissement des thèmes et idées exposés à la Conférence. Mais je dois dire que j'ai écouté les délibérations de ce matin avec l'impression croissante de quelque chose d'irréel.

Il existe une citation amusante, que l'on attribue tour à tour à Joseph Staline et à Adolf Hitler: «Ce qui est à moi est à moi; quant à ce qui est à toi, négocions.». Il est certain qu'une telle attitude ne permettra pas à la Conférence de progresser.

(M. Jayatilleka, Sri Lanka)

Nous devons être réalistes. Chacun n'a de cesse d'invoquer les quatre grands chevaliers réalistes du désarmement nucléaire. Eh bien, nous devons être suffisamment réalistes pour comprendre que ce n'est pas «à l'arrachée» que nous y arriverons. Si certains États ne sont pas prêts, il n'est pas juste de dire qu'il n'y a pas consensus international. Il y a eu un certain degré de consensus, mais de toute évidence, il n'était pas suffisamment large, et ce n'était pas par manque de temps, mais parce qu'il y avait en arrière-plan de véritables problèmes et de véritables préoccupations qui doivent être pris en compte. Comme je l'ai dit, ce n'est pas en criant tous ensemble «Oh! Hisse!» et en jetant une condamnation morale sur certains États que nous y arriverons. Une telle façon de penser est irréaliste.

Cela n'est pas vrai uniquement des États qui s'interrogent à propos du document L.1. C'est vrai aussi de certaines des questions de désarmement qui ont été abordées ce matin. Il n'y a pas grand-chose à attendre s'agissant de certains accords de limitation des armements parmi les plus importants de la période de la détente, à un moment où certains cherchent à ranimer leurs vieux rêves d'un encerclement de la Russie en implantant des nouveaux systèmes d'armements à sa périphérie.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que nos grands amis asiatiques se joignent au consensus qui est supposé exister, alors que d'aucuns spéculent ouvertement pour déterminer s'il s'agit ou non du nouvel ennemi à abattre et si, s'il exerce son droit de souveraineté face à l'aventurisme d'une île sécessionniste, l'unique superpuissance aura matière à défendre cette île séparatiste en utilisant toute sa puissance de feu, fût-elle nucléaire.

Nous ne progresserons pas sur la question des matières fissiles tant que nous continuerons à diaboliser un ou deux États situés dans un foyer de tension, oubliant opportunément qu'au moins un État dispose depuis longtemps d'un stock d'armes nucléaires et que cet État a envahi pratiquement tous ses voisins. Nous ne pourrons pas progresser sur la question des matières fissiles tant qu'il sera ouvertement question de frappes unilatérales contre certains États, notamment de frappes utilisant des armes nucléaires tactiques à faible puissance. Rien de tout cela ne pourra fonctionner et Sri Lanka, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, ne peut certainement pas cautionner une quelconque idée de supériorité morale de la part de ceux qui ont envahi d'autres pays en se fondant sur un pur mensonge quant à l'existence d'armes de destruction massive.

Je ne pense pas que l'isolement moral de certains États par l'hypocrisie d'autres États soit le meilleur moyen de réussir. Pour Sri Lanka, comme pour le Mouvement des pays non alignés en général, et même si je ne m'exprime pas en ce moment en ma qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, mais au nom de Sri Lanka, et, plus largement, pour l'ensemble du tiers monde, ce dont nous avons besoin, je crois, c'est de davantage de réalisme, d'une nouvelle réflexion et d'un nouveau paradigme qui réponde clairement aux attentes de chacun en excluant la politique de la menace et la grandiloquence morale. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau paradigme et d'une nouvelle définition de nos objectifs.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur de Sri Lanka pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier des inlassables efforts que vous faites pour remettre la Conférence sur ses rails. La première partie d'une session de la Conférence du désarmement est toujours difficile. Avec les discours d'ouverture du Secrétaire général et du Ministre tunisien des affaires étrangères, la Conférence a connu des débuts fastes cette année. Vos consultations ont été promptes et approfondies, et les résultats sont encourageants. Nous remercions également l'Ambassadeur Faysal Khabbaz Hamoui, de la Syrie, de vous avoir transmis le témoin après avoir conclu efficacement et avec succès la session de 2007 de la Conférence. Nous remercions les ambassadeurs qui ont accepté aujourd'hui les responsabilités de coordonnateurs. Enfin, nous remercions l'honorable Ministre de la défense du Royaume-Uni de son importante allocution.

Le document L.1 a certainement suscité un élan l'année dernière à la Conférence du désarmement. Pourtant, il ne constitue pas le seul point de départ possible – en tous cas pas un point de départ réaliste – pour engager un travail sur les quatre questions centrales. Si tel avait été le cas, nous aurions commencé à travailler en août dernier. En dépit des efforts héroïques déployés par les six Présidents de l'année dernière, cette proposition présente deux zones d'ombre: premièrement, elle exclut la proposition A-5, qui bénéficiait d'un soutien quasi universel, et le mandat et le rapport Shannon, qui jouissaient du soutien de toute la Conférence; deuxièmement, elle a été présentée comme étant parole d'évangile par certains, dont le message était «Ne touchez à rien, ne bricolez pas avec, n'y ajoutez et n'en retirez pas un seul mot. Contentez-vous de l'approuver en l'état.».

Une telle démarche est difficilement concevable lorsqu'il existe d'autres points de vue. En diplomatie multilatérale ouverte, les documents sont discutés, modifiés, amendés tant qu'ils ne sont pas acceptables par tous. C'est là le meilleur moyen de parvenir au consensus. Les réticences à modifier le document L.1 rendront celui-ci de moins en moins acceptable.

Alors qu'il s'exprimait devant la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré, et je le cite en substance: «L'adoption de cette décision (c'est-à-dire du document L.1) ne privera pas les États membres de la possibilité de faire valoir leurs positions nationales au cours des phases ultérieures des travaux de la Conférence.» Cet avis du Secrétaire général était sincère et bien intentionné.

Nous devons à présent demander aux États concernés qui s'efforcent de défendre leurs intérêts sécuritaires quel est leur degré de confiance sur ce point. À la façon dont les travaux de la Conférence se déroulent, si le document L.1 est adopté, l'idée d'un traité non vérifiable sur les matières fissiles sera considérée comme allant de soi. C'est pourquoi les limitations de fond qui ont été insérées au document L.1 doivent être supprimées.

Dans une récente étude, la Fondation Stanley a souligné que les différences de points de vue concernant la vérifiabilité et la portée d'un traité sur les matières fissiles avaient prolongé le blocage à la Conférence du désarmement. L'année dernière, le document L.1 a suscité des espoirs pendant toute la session. Nous avons dit que nous avons de sérieuses préoccupations quant au fond. Pour que le document L.1 puisse emporter le consensus, quatre éléments doivent

(M. Khan, Pakistan)

y être insérés. En premier lieu, la Conférence du désarmement doit se fixer pour mission de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable sur les matières fissiles; en deuxième lieu, le mandat de négociation d'un traité sur les matières fissiles devra reconnaître spécifiquement la possibilité de négocier sur les questions afférentes à la portée du traité et aux stocks de matières fissiles existants; en troisième lieu, un traitement équitable et équilibré devra être accordé aux quatre questions dans le contexte des négociations; et, enfin, en quatrième lieu, les négociations devront être menées par des comités spéciaux, conformément au règlement intérieur de la Conférence.

Nous sommes favorables à des consultations sur ces différents points, car nous sommes prêts à soumettre nos propres propositions pour un programme de travail équilibré et complet.

Enfin, le Secrétaire général nous a aussi demandé de trouver un terrain d'entente et de réveiller notre ambition et notre sens du bien commun. Son appel et ses exhortations s'appliquent à nous tous. C'est non sans sagesse que le Secrétaire général nous a dit qu'un esprit d'initiative politique à toute épreuve et une coopération pouvaient nous permettre de forger un consensus sur les projets à venir. Il a dit également qu'au moment de définir les priorités, les membres n'étaient soumis à aucune contrainte quant à la façon de conduire notre travail de fond, si ce n'est celle d'agir sur la base du consensus. Des signes constants de bonne foi et une transparence véritable auront un effet bénéfique sur les travaux de la Conférence, non seulement cette année, mais aussi dans les années à venir.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur du Pakistan pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste. Je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (parle en anglais): Nous avons tous entendu les déclarations d'aujourd'hui. J'ai l'impression que quelque chose s'est passé entre l'année dernière et cette année, car on a entendu des propos selon lesquels le document L.1 avait suscité un élan l'année dernière, et je me demande donc ce qui a bien pu se passer entre l'année dernière et cette année.

D'après ce que j'ai entendu des déclarations faites jusqu'à présent à la Conférence du désarmement, la majorité des États membres souhaite très clairement conserver le document L.1 en l'état, mais il n'y a bien entendu pas consensus. Certaines délégations ont dit que nous devons renégocier, que nous devons partir sur d'autres bases, que nous devons modifier ceci ou cela, etc.

La pratique et la tradition à l'ONU veulent que lorsqu'on écoute les points de vue et les argumentations de toutes les délégations, on ne dit pas après que quelqu'un essaie de nous imposer quelque chose. On exprime son point de vue à son tour. La gouvernance démocratique à l'ONU veut que chacun écoute le point de vue des autres et que les décisions soient prises par la grande majorité des délégations. Autrement, il est difficile de parvenir à des conclusions, d'adopter des documents, des procédures et autres.

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement
et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU)

Il est vrai que la règle du consensus figure bien au Règlement intérieur de la Conférence, mais nous devons aussi considérer que la majorité des délégations est totalement satisfaite et prête à adopter la décision sur la base de la volonté des États.

Il est utile, je crois, que nous tenions compte de la nécessité d'accepter le point de vue de l'immense majorité des membres, car si le consensus est une bonne chose, il n'est pas une fin en soi. Notre objectif par excellence est de donner un nouvel élan au désarmement stratégique. Pour y parvenir, nous devons nous entendre sur notre programme de travail.

Il est arrivé, lors de certaines conférences importantes, par exemple en Europe, qu'un pays se retrouve en désaccord avec tous les autres sur telle ou telle proposition, dans un système régi par la règle du consensus. En fin de compte, l'immense majorité des pays a fini par persuader le pays en question de ne pas s'opposer au consensus.

Aussi, lorsque nous échangeons nos points de vue sur telle ou telle question, prenons en compte tous les arguments, qu'ils soient ou non très convaincants, mais n'oublions pas non plus que nous représentons tous les continents, et que les États membres qui représentent tous les continents expriment les points de vue de leurs groupes régionaux, des continents et d'eux-mêmes, et que ces points de vue doivent être respectés et ne doivent en aucun cas être attaqués. Je crois que ce point de vue peut légitimement être adopté, car il est celui de l'immense majorité des États membres.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, de votre intervention. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, nous avons écouté les remarques du Secrétaire général, et nous partageons un autre point de vue. Je ne souhaite pas le partager, car cela rendrait le Secrétaire général partie aux négociations de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan. Je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant? Cela ne semble pas être le cas. Je voudrais maintenant inviter la Conférence à se prononcer sur une demande supplémentaire de participation à nos travaux émanant d'un État qui n'est pas membre de la Conférence. La demande figure dans le document CD/WP.547/Add.3. Elle a été formulée par le Danemark. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Danemark à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT: Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 7 février à 11 heures du matin. Je vous rappelle qu'à cette séance M. Thomas D'Agostino, Administrateur de la National Nuclear Security Administration des États-Unis d'Amérique, s'adressera à la Conférence. Un échange de vues avec M. D'Agostino aura ensuite lieu en séance officieuse. Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie): Je voudrais savoir si la Conférence réunie en séance plénière pourra entendre également les représentants permanents qui voudront faire des déclarations à titre national, parce que l'Algérie envisage de faire une déclaration ce jour-là.

Le PRÉSIDENT: J'informe le représentant de l'Algérie qu'après la séance informelle, je rouvrirai la séance officielle et lui donnerai la parole.

La séance est levée à 11 h 50.
